PIANOS

STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.

MEILLEURES FABRIQUES,
PRIX LES PLUS BAS,
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
715 RUE DU CANAL.

GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JAMES S. RICHARDSON
Cour Civile de District, Division E—No 57,930
CONTENU DE LA

Résidence Elégamment Installée

DE FEU
JAMES S. RICHARDSON,

AVENUE ST-CHARLES,
COIN DEUXIEME.

Mercredi, 22 Février 1899

commençant à 11 heures A. M. au local sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date et signé le 3 février 1899, et à moi adressé, je procéderai à vendre aux enchères publiques les effets mobiliers contenus dans la résidence de l'avenue St-Charles, coin Deuxième, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Admission au local ne sera donnée qu'aux personnes ayant une carte de l'encanteur.

W. C. H. ROBINSON,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bâtisse Hennen, 812 rue Commune.
11 fév—11 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jas S. Richardson vs Canal Bank et als.

No 58,214 Cour civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, 2 mars 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, Nouvelle-Orléans, par W. C. H. Robinson, encanteur. Bureau, 812 rue Commune, sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. R. H. Rightor, juge de la Division D de la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire No 58,214, succession de Jas S. Richardson vs Canal Bank et als, ledit ordre étant adressé à moi, rendu le 20 janvier 1899 et signé le 26 janvier 1899, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Une portion de terre située dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, le Lee Circle, l'avenue Howard et les rues Carondelet et Calliope, laquelle dite portion de terre s'étend sur l'avenue St Charles, de la rue Calliope au Lee Circle, et a les dimensions suivantes: 266 pieds 10 pouces 4 lignes sur l'avenue St Charles, de la rue Calliope au Lee Circle; de là 95 pieds 11 pouces 4 lignes sur le Lee Circle, ensuite 111 pieds 11 pouces 0 ligne sur une ligne courant au Lee Circle vers l'encoignure des rues Calliope et Carondelet; de là 9 pieds 5 pouces et 2 lignes sur une ligne courant vers l'encoignure de l'avenue Howard ou Delord et de la rue Carondelet, de là 34 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne courant vers la rue Carondelet, de là 184 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne courant vers la rue Calliope, ensuite 24 pieds 1 pouce 4 lignes sur une ligne courant vers l'avenue St Charles, ensuite 101 pieds 8 pouces 2 lignes sur une ligne courant à la rue Calliope, ensuite 172 pieds 10 pouces 4 lignes sur la rue Calliope à l'encoignure de l'avenue St Charles. Le tout plus ou moins, d'après inventaire enregistré.

Termes et Conditions—Le quart en plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente, et garantis par hypothèque et liens de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1899 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Omer Villeré, Branch K. Miller et C. G. Gill, avocats.

28 janv—28 29 — fev 5 12 15 26 27 28 —mars 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E — No 57,930. Succession de James S. Richardson. Jeudi, 16 février 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nlle-Orléans. PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen — Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 57,930, in re, succession de James S. Richardson, daté et signé le 4 janvier 1899, et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, la suivante décrite propriété au dernier et plus haut enchérisseur. Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles Prytanée, Deuxième et Troisième, mesurant 125 pieds de face à la rue St-Charles sur 213 pieds de profondeur et égales sur la rue Deuxième, entre lignes parallèles. Termes et Conditions—Un quart en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, du jour de la vente jusqu'à ce qu'ils soient payés et garants par lien de vendeur et hypothèque et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acquéreur assumant en plus et en dessus de son enchère les taxes pour l'année 1899. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré notaire. Les candélabres et les installations de gaz ne sont point compris dans cette vente.

14 jan—14 15 22 29 - fev 5 12 13 14 15 16

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE J. A. C. WADSWORTH—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 46,526.—Par ordre signé le 27 janvier 1899, par le juge Geo H. Théard de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E; dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendu à l'enchère publique MARDI le 7 mars 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par Jas A. Brennan, encanteur, la suivante décrite propriété dans la paroisse de Morehouse, dans cet Etat: S. E 1-4 S. W 1-4 section 15. N. E 1-4 de N. W. 1-4 section 16, le tout dans la circonscription territoriale, 23 rangé E. E, dans les termes suivants: un demi comptant, la balance à 12 mois de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date garanti par hypothèque et privilège de vendeur, sur la propriété vendue; un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire aux frais de l'acquéreur.

2 fév—3 5 12 19 26 —mars 5 6 7

NOUVEL
HOTEL ST-CHARLES
Moins Turques, Russes et Simples, ouverts jour et nuit.
Jours pour les dames: Lundis, Mercredis et Vendredis, de 8 A. M. à 1 P. M.
Chiropodistes et manieures expérimentés, massage, etc.
A. R. BLAKELY & CIE,
Propriétaires
1 nov—7m

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES,
918 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie A. Begault.

No 58,009—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE

De la Splendide Maison en Briques à trois étages 323 rue Dauphine,

Et de la maison double en bois à deux étages, 2019 et 2021 rue Nord Remparts.

CONFORMÉMENT à un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-mentionnée signé par l'Hon. R. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, en date du 23 janvier 1899, et à moi adressé, je, Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, vendrai, aux enchères publiques, le MERCREDI, 1er mars 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, dans la ville de la Nouvelle Orléans les propriétés foncières suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 92, borné par les rues Dauphine, Bienville, Conti et Bourgogne, désigné par la lettre A sur un plan fait par C. A. DeArmas, ingénieur de ville, en date du 12 février 1870 annexé à un inventaire de la succession de Sylphide Latour, pris par A. D. Dorlocourt, alors un notaire en cette ville, le 22 février 1870 et mesurant conformément auquel vingt-quatre pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Conti, déjà se fermant à neuf pieds six pouces, et courant sur une seconde profondeur de quarante-six pieds dix pouces et cinq lignes et mesurant sur le côté le plus près de la rue Bienville et en partie sur la ligne d'une allée de quatre pieds six pouces de largeur, marquée sur ledit plan "allée commune" ont quatre-vingt trois pieds trois pouces et quatre lignes, ensuite s'ouvrant à vingt deux pieds un pouce sept lignes et mesurant sur une seconde profondeur parallèle à la rue Bienville, vingt-trois pieds quatre pouces quatre lignes, et trente cinq pieds six pouces six lignes de largeur dans le fond connu par le No réunissant 323 rue Dauphine, entre Bienville et Conti. Et ont la même propriété achetée par feue Sophie A. Begault de la veuve P. Déjan, d'après un acte fait pardevant M. V. Déjan, notaire, le 22 mars 1896 et enregistré dans le C. O. B. 160 fo 328 et Q.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 375, borné par les rues Remparts, Française, Union et St-Claude, désigné par le No 24 sur un acte d'arpentage fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, daté le 24 février 1892, annexé à un acte d'achat de feue Mademoiselle S. A. Begault, ledit lot commence à une distance de cent vingt-huit pieds de l'angle des rues Françaix et Remparts et mesure, en mesure américaine, trente-deux pieds de face sur ladite rue Remparts, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, le tout d'après ledit plan, connu comme les Nos 2019-2021 rue N. Remparts.

Etant la même propriété acquise par ladite défunte de nomination S. A. Begault de Joseph P. Schmeer, d'après un acte passé pardevant M. V. Déjan, notaire, le 14 mars 1895 et enregistré dans le C. O. B. 158 Fo 250, dans les termes suivant à savoir:

Un tiers du prix d'achat à être payé comptant et la balance à un crédit de un et deux ans à être représenté par des billets des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt garantis par liens du vendeur, les polices d'assurances et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Taxes de ville et d'Etat de 1899 aux frais de l'acquéreur.

J. F. Meunier, notaire devra passer les actes de vente aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD, Encanteur.
Bureau 121 rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, Lne.
29 janv —29—fev 5 12 19 26—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE PAYANT

No 1817 et 1819 rue Troisième,

DANS UN BON VOISINAGE.

Succession de Mme MARY BOARMAN.

No 58,189—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI 16 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, le MERCREDI, 1er mars 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 717 rue Commune, dans la ville de la Nouvelle Orléans les propriétés foncières suivantes à savoir:

Le double et productif cottage en bois, nouvellement bâti, à un étage, Nos 1817 et 1819 rue Troisième, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Seconde, Baronne et Dryades, contenant 4 chambres, allée, citerne, hangar, etc., en chaque côté. Le lot de terre sur lequel ces améliorations sont érigées est situé dans le Quatrième district de cette ville et mesure 33 pieds de face sur la rue Troisième, sur une profondeur de 122 pieds entre lignes égales et parallèles et est la portion restant du lot désigné comme lot No 12 sur un plan de C. A. Bodin, en date du 13 septembre 1851 et déposé pour référence en marge d'un acte de J. B. Durand à F. A. Upson pardevant T. C. Stark, ancien notaire, mesurant conformément à un plan par M. Harrison, alors voyer de la ville de Lafayette, le 9 octobre 1851, annexé au susdit acte d'achat 50 pieds de face sur la rue Troisième par 122 pieds de profondeur. Dans un voisinage où la propriété est toujours louée par des locataires payants, à proximité de toutes les commodités, en faisant un placement sûr et productif.

Termes et Conditions—Comptant et l'accomplissement par l'acquéreur des taxes dues et payables en 1899, en plus et au-dessus du prix d'adjudication, 10 0/0 comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON.

PAR MACON, & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—VENDREDI 24 février 1899, à 11 heures A. M. Je William A. Kernaghan un encanteur dûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, vendrai aux enchères publiques sous et par autorité d'un writ à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 février 1899 dans la succession de Christopher V Hall, No 58,237 du dossier de ladite Cour au local No 1424, avenue Peters consistant de la rue Petit.

Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—comptant.

12 fév—12 13 23 24

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix DU TROISIEME DISTRICT

Jolie Propriété Avec Entrée De Voiture,

No 2021 RUE BOURBON PRÈS VILLERÉ.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simple et double, avantageusement situés,

Dans le Sixième District.

Succession de Mme Maria Morphy.

No —, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune, MARDI, 14 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 21 janvier 1899, et rendu dans la succession ci-dessous intitulée—

1° Le désirable cottage double en bois, Nos 4608 et 4610 rue du Camp retiré de la rue et contenant galerie de devant, 8 chambres, 2 citernes, hangar, allées de côté et cours dans le fond, etc, décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 234 borné par les rues Camp, Cadix, Valence et Magasins, formant le tout du lot original No 21 et un pied du lot contigu No 22, étant le troisième lot de l'encoignure des rues Camp et Cadix, et le plus près de la rue Cadix, et mesurant 31 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage résidence simple No 4732 rue Collége, retiré de la rue et contenant 2 chambres, cuisine, grande galerie, hangar, citerne, etc., décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet No 293 borné par les rues Collége, Valence, Bordeaux et Chestnut, désigné comme lot No 11, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Collége sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 146, borné par les rues Laurel, Berlin et Annonciade et l'avenue Napoléon, désigné par le No 18 lequel dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, entre l'avenue Napoléon et la rue Berlin, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double Nos 4308 et 4310 rue Laurel, de l'île de la rue, ayant galerie de devant 8 chambres, hangars, citernes, allées de côté, cour dans le fond, etc.

4° La moitié indivise d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette, dans l'îlet No 146 borné par les rues Laurel, Berlin, Annonciade et l'avenue Napoléon, désigné par le No 17; lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois No 4312 rue Laurel, retiré et contenant 5 chambres, hangars, citernes, etc., grande cour, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, les deux avec les clauses usuelles d'assurances; les acquéreurs assument les taxes de 1899, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour les ventes.

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 fév—5 12 19 26 —mars 5 12 jusq date

VENTES A L'ENCAN.

Denis et Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTES

Installations de Bureau,

Grillages de Banque,

Splendide coffre-fort à combinaison double porte,

Bureaux à fermoirs à Rouleau,

Bureaux Plats,

CHAISES TOURNANTES,

Evantails électriques portatifs et pour plafonds

Installations d'électricité.

Type-Writer Remington;

Tables, Chaises de Bureau

ET

Divers accessoires de Bureau,

AUSSI

Le Terme non-expiriré et le droit d'occupation au 1er octobre 1899

Du local No 347 rue Carondelet.

State of Louisiana vs German American Debenture Company Limited.

No 56,643—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER,—D. Danziger encanteur.—Bureau No 134 rue Carondelet.—VENDREDI, 24 février 1899 à 11 heures A. M., au local No 347 rue Carondelet entre Union et Perdido, et immédiatement ensuite, au local No 337 rue Carondelet, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre en date du 6 février 1899 de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division "E", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les meubles partiellement décrits ci-dessus et installations, etc., le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

11 fév—11 12 19 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Sans limite ou réserve.

LOT DU CINQUIEME DISTRICT.

En un crédit de 12 mois.

Michael Rooney vs Ses Créanciers

No 58,863.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 21 février, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, daté et signé le 13 janvier 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Un certain lot de terre dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis le côté inférieur du Troisième District dans cette ville, dans le morceau de terre contigu et comprenant le Canal Verret et désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 2, lequel est borné par les rues Hendée, Alix, Washington et Peters, selon le plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 mars 1869, et annexé à un acte de partage de certaine propriété, passé pardevant James Graham, notaire, le 5 juin 1868. Ledit lot mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Washington sur une profondeur sur la ligne la divisant du lot No 7 de 130 pieds 8 pouces et 3 lignes, et sur la ligne la divisant du lot No 9 de 130 pieds 7 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Pour le prix entier d'achat un crédit de douze mois, et l'acquéreur devant exécuter son bond là-dessus d'après la loi. Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 jan—15 22 29 —fev 5 12 19 à date

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Bellocq.

MARDI, 7 MARS 1899.

Résidence et magasin en briques de choix.

Coin Quartier et Bourgogne.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 620 rue Commune.—MARDI, le 7 mars 1899, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, pour du comptant au plus haut enchérisseur, sous un ordre de vente rendu par l'Hon Fred D. King, juge de la Division E Cour Civile de District, daté le 23 janvier 1899, dans l'affaire de la succession de Eugène Muller No 52 5 7, une demie d'intérêt non divisé, dans la suivante décrite propriété foncière.

Un certain lot de terre avec les améliorations, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No un, de l'îlet No 34, borné par les rues Lesseps, Royale, Chartres et Poland, ledit lot mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 10 pouces de face à la rue Lesseps sur 32 pieds 1 pouce dans le fond sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Royale.

L'acquéreur assumant les taxes de 1899 et faisant un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 fév—4 5 12 19 26—mars 5 6 7

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives

—DANS LES—

Deuxième et Troisième Districts.

COIN

QUARTIER et PETERS, édifiés en briques à trois étages, le rez-de-chaussée occupé par "JIM'S SALOON," les étages supérieurs ayant 9 chambres. En face de L'HOTEL DE LA MONNAIE et du Ferry du Troisième District, près du Marché Français et du dépôt du chemin de fer SOUTHERN PACIFIC. Comme placement d'argent il n'y a rien de supérieure. Loué à bail jusqu'au 30 juin 1902 à raison de $640 par an, payable $45 par mois.

COIN

DAUPHINE et PORT. Elégante bâtisse à un étage avec attic, à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 2701 et 2703 rue DAUPHINE, le No 2703 loué à $10 par mois, le coin occupé par les vendeurs.

Nos 3319, 3321, 3323, 3325

Rue REMPARTS, deux maisons à deux corps de logis chaque, loué chaque $16 par mois.

COTTAGE

Attenant à l'arrière des propriétés ci-dessus. Loué $5 par mois.

Succession de Henry Bitterm.

No 5,391—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

Mercredi, 1er Mars 1899,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique au New Orleans Real Estate Exchange, No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 13 janvier 1899, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

SECOND DISTRICT.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée ou Chemin Public) Gallatin Quartier et Hôpital, formant l'enclaveure des rues Peters et Quartier et et mesurant 27 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Peters, 26 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur à la fond 91 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Quartier et 84 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent un édifice à trois étages en briques dont le rez-de-chaussée occupé par le Gem's Saloon, les étages supérieurs ayant 9 chambres, citerne, hydrant, latrines, etc. Vendu sujet au bail expirant le 30 juin 1902 à raison de $540 par an payable $45 par mois.

TROISIEME DISTRICT.

2° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 354, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Port et St Ferdinand, mesurant 29 pieds 5 pouces 2 lignes face sur la rue Dauphine sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Port, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent une très élégante bâtisse à un étage avec attic à deux corps de logis ayant quelques 6 chambres de chaque côté, citerne, latrines etc., connue par les numéros municipaux 2701, 2703 rue Dauphine. Le No 2703 est loué $10 par mois le No 2701 occupé par les vendeurs.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 360 borné par les rues Remparts, St-Claude, Décré et Piété, lequel lot est désigné par la lettre "C" sur un croquis d'Egnar Hillé, député voyer de ville daté le 24 septembre 1898, d'après lequel croquis commençant à une distance de 117 pieds de l'encoignure de la rue Désiré, mesure 31 pieds 6 pouces face à la rue Remparts, 31 pieds 4 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond et 106 pieds de profondeur, lequel lot est composé de la portion de face mesurant mesurant de 7 pieds 5 lignes du lot No 2 et 2 pieds 6 pouces du lot No 1. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage à deux corps de logis, ayant chaque 3 chambres, citerne, latrines etc. Louée $16 par mois. Connue par les Nos municipaux 3323-3325 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et lié que la précédente décrite propriété et se touchant au côté vers la rue Piété, et d'après le croquis ci-dessus mentionné, est désigné par la lettre "A" commençant à une distance de 149 pieds de l'encoignure Désiré mesure 30 pieds 3 pouces et 2 lignes face à la rue Remparts sur 30 pieds 1 pouce, 3 lignes sur la ligne du fond et 106 pieds de profondeur, borné du côté de la rue Piété par une allée, 13 pieds de large commune au dit lot et autre allée.

Les améliorations consistent en une maison double à trois étages, citerne, latrines, etc. Louée $16 par mois, connue par les Nos 3319-3321, rue Rempart.

5° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lié que la propriété précédemment décrite et se touchant dans le fond et d'après le même croquis ci-dessus mentionné ledit lot est désigné par la lettre "B" et mesure d'après ledit croquis 88 pieds 3 pouces de face à ladite allée commune de 13 pieds de large la même mesure sur la ligne du fond, 29 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne du côté de la rue Remparts touchant le lot "A" et 29 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne opposée touchant une autre allée commune, 20 pieds de large sur 60 pieds de profondeur face à l'allée de 13 pieds de largeur. Les améliorations comprennent un cottage avec 2 chambres et un cabinet, citerne, latrines, etc. Louée $5 par mois.

Termes et Conditions: Un tiers en plus comptant, balance à un crédit de un et deux ans garanti par les billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite et toutes les clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de ventes de dépôt avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et de payer les timbres de l'Internal Revenue des Etats-Unis sur le prix de la vente et d'avoir droit aux loyers que de la date du paiement de l'acte de vente et de payer les taxes de 1899 au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 janv—25—fév 1 8 15 22—mars 1

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George M. Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8 890—Division A. Attendu que George Moritz Kern a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George M. Kern, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

10 fév—10 14 19

Succession de Frank Edward Yaille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,401—Division B—Attendu que Robert L. Macmurdo, agent et avocat de fait de sa fille Mme A. Macmurdo formée en premier mariage de F. E. Yaille décédé et maintenant feu me de Geo. B. D'Aquin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Frank Edward Yaille, décédés testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

10 fév—10 14 19

COMPAGNIE D'ASSURANCES

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.....$3,359,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston.....$1,427,299

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—

GUSTAV E. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS R. MOORE, O. M. SOHIA,

CLARENCE P. LOW, secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
2 fev—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 62 rue Royale.

Capital payé.....$300,000 00
Actif, 1er Janvier 1898.....1,097 [illegible] 10
Surplus.....364,710 00

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHAS. LAUDUMINY, CHAS. D. FOUCHE,
juin 96 1an OCTAVE LABARRE.

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE

(IMPORTÉE),

Emballée en paniers de 1 douzaine litres, et de 2 douzaines demi litres. De

J. B. et A. Artaud, Frères,

MARSEILLE.

Pour Echantillons et Prix, s'adresser à

W. A. GORDON,

AGENT POUR LE SUD,

500 Rue des Magasins.

18 déc—1 an

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48 974—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Emanuel Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois de janvier 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
14 fév—14 18 23

Met opolitan Bank versus New Orléans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire des recettes et débours pour le mois de janvier 1899 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
11 fév—12 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William T. Flood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,469—Division D—Attendu que Mme Ella McKenna, veuve de William T. Flood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William T. Flood décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
11 fev—11 15 20

Succession de Edward Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,931 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Jennie Murray, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7 fev—7 11 16

Succession de Philip Hirsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,197—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le tableau présenté par Philip Hirsch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.

7fev—7 11 16

PROCLAMATION.

AU PUBLIC DE LA NLLE-ORLEANS:

Le conseil par un vote unanime a passé une ordonnance pourvoyant au (sewerage) à l'irrigation et à l'amélioration du système des water works de la Nouvelle-Orléans. Le plan a été bien considéré et l'avenir de notre ville dépend de sa mise en exécution.

De façon à se procurer les moyens de mettre ce plan en exécution, il sera demandé au public de voter l'imposition d'une taxe de 2 1/2 mills. La date de l'élection a été fixée pour le PREMIER JEUDI DE FEVRIER. Les contribuables de la Nouvelle-Orléans devront décider ce jour là si notre ville doit rester dormante, stationnaire, en proie aux maladies épidémiques, ou bien en se procurant ces améliorations précédentes, se garantir contre le retour de la fièvre jaune et de la fièvre typhoïde et marcher vers la place qu'elle doit occuper parmi les villes américaines, en raison de sa localité et de ses avantages naturels.

Boston, New York, Philadelphie, Norfolk, Memphis et d'autres villes de ce pays ont été ravagées dans le passé par la fièvre jaune. Toutes ont trouvé l'immunité dans le sewerage, drainage et en fournissant de l'eau de façon suffisante. La ville de Buenos Ayres la métropole de la République Argentine, visitée annuellement par la fièvre jaune, en est maintenant débarrassée, et est devenue une localité saine, depuis l'établissement du sewerage et du drainage. La Nouvelle